

DÉCISION DE LA COMMISSION

relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des Communautés européennes en Afrique centrale (Burundi/Tanzanie) – PLAN GLOBAL

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le traité instituant la Communauté européenne,
Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et en particulier ses articles 2, 4 et 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Après une décennie de conflits violents, qui se sont déroulés de 1993 à 2005, le Burundi vit toujours dans un climat politique tendu malgré la formation d'un nouveau gouvernement,
- (2) Ces années de guerre et de déplacements ont entraîné la disparition totale des services de base normalement dispensés à la population, engendrant ainsi des taux élevés de morbidité et de mortalité,
- (3) Le conflit s'est traduit par d'importants déplacements de réfugiés au niveau régional, notamment vers la Tanzanie, qui accueille aujourd'hui près de 240.000 réfugiés burundais et congolais. Nombre d'entre eux retournent chaque mois dans leur pays d'origine et nécessitent de ce fait une aide en vue de leur réinstallation. En outre, plusieurs camps de réfugiés au Burundi accueillent également quelque 11.000 réfugiés congolais nécessitant des soins et une assistance logistique. Le conflit a également provoqué le déplacement au sein même du Burundi, de plus de 116.000 personnes, qui présentent les mêmes besoins de soins et d'assistance logistique.
- (4) Il est nécessaire de fournir un cadre d'action cohérent au Burundi, où la crise humanitaire tant par son ampleur et sa complexité, est de nature à perdurer, et en Tanzanie pour tenter de rapatrier le plus grand nombre de réfugiés possible
- (5) Afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une assistance technique sur le terrain,
- (6) Une évaluation de la situation humanitaire conclut que des opérations d'aide humanitaire au Burundi et en Tanzanie devraient être financées par la Communauté sur une période de 18 mois.
- (7) Il est estimé qu'un montant de 20.000.000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux populations les plus vulnérables, aux réfugiés et expulsés, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.

¹ JO L 163, 2.7.1996, p. 1-6

- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (EC, Euratom) n° 1605/2002², de l'article 90 des modalités d'exécution pour l'application du Règlement financier (EC, Euratom) n° 2342/2002³ et de l'article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes⁴.
- (9) Conformément à l'article 17, paragraphe 3 du Règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné un avis favorable le 13 Décembre 2007.

DECIDE:

Article 1

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 20.000.000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire (Plan global) aux populations vulnérables de la République du Burundi et aux réfugiés en République de Tanzanie au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget 2008 des Communautés européennes.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement n° 1257/96 du Conseil, ces opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
 - Fournir une aide humanitaire intégrée aux réfugiés et expulsés dans les camps, en Tanzanie et au Burundi au niveau de l'eau, de l'hygiène, de la santé, de la nutrition, de l'hébergement, de la protection et des transports, en favorisant les conditions de rapatriement des réfugiés vers le premier centre de transit de leur pays d'origine.
 - Fournir un appui aux populations vulnérables au Burundi.
 - Maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, dans cette même disposition, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 000 000 EUR.

² JO L 248, 16.9.2002, p.1. Règlement mis à jour par Règlement (EC, Euratom) n° 1995/2006, JO L 390, 30.12.2006, p.1 et par Règlement (EC, Euratom) No 1525/2007 du 17.12.2007, JO L 343 du 27.12.2007, p. 9.

³ JO L 357, 31.12.2002, p.1. Règlement mis à jour par Règlement de la Commission (EC Euratom) No. 478/2007, JO L 111 du 28.4.2007, p. 13.

⁴ Décision de la Commission du 15.02.2005, SEC(2005)310.

Article 3

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être au maximum de 18 mois, commençant le 1^{er} janvier 2008.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1^{er} janvier 2008.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par les organisations d'aide humanitaire signataires du Contrat Cadre du Partenariat (CCP) ou de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA).
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

Article 5

1. Le montant de 20.000.000 EUR sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général 2008 des Communautés européennes.
2. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe : Ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)
Fournir une aide humanitaire intégrée aux réfugiés et expulsés dans les camps, en Tanzanie et au Burundi au niveau de l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement, la protection et les transports en favorisant les conditions de rapatriement des réfugiés vers le premier centre de transit de leur pays d'origine	12.500.000
Fournir un appui aux populations vulnérables au Burundi	7.340.000
Maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations	160.000
TOTAL	20.000.000



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

AIDE HUMANITAIRE

AUX

**Populations vulnérables de la
RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
et aux réfugiés
en REPUBLIQUE DE TANZANIE**

PLAN GLOBAL 2008

Comité d'aide humanitaire – Décembre 2007

TABLE DES MATIERES

<i>Exposé des motifs</i>	Page
1. Résumé analytique	3
2. Contexte et situation	4
2.1. Contexte général	4
2.2. Situation actuelle	4
3. Identification et évaluation des besoins humanitaires	6
4. Stratégie proposée par la DG ECHO	9
4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques générales de la DG ECHO	9
4.2. Impact de l'aide humanitaire précédente	9
4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions	9
4.4. Évaluation des risques et hypothèses	11
4.5. Stratégie de la DG ECHO	11
4.6. Durée de la décision	12
4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique	13
5. Évaluation	16
6. Impact budgétaire	16
7. Annexes	16
Annexe 1: statistiques concernant la situation humanitaire	17
Annexe 2: carte des pays et localisation des opérations de la DG ECHO	18
Annexe 3: liste des opérations précédentes de la DG ECHO	19
Annexe 4: Contribution des autres donateurs	20
Annexe 5: liste des abréviations	21
Annexe 6: Burundi - Répartition par secteurs – Projection acquis PG 2007	22
Annexe 7: Contribution de la DG ECHO en 2007 pour la Tanzanie	23

1. RÉSUMÉ

La DG ECHO¹ propose pour 2008 un Plan Global commun pour les Républiques du Burundi et de Tanzanie afin de permettre de répondre plus efficacement aux besoins humanitaires dans ces deux pays sur la problématique des réfugiés burundais et congolais, des expulsés burundais et des populations vulnérables au Burundi

Ce plan global 2008 vise à poursuivre l'aide humanitaire indispensable en vue de sauver des vies et de venir en aide aux personnes les plus vulnérables au Burundi d'une part et à permettre le soutien au processus de rapatriements, réinstallation et stabilisation des réfugiés actuellement en Tanzanie à travers la mise sur pied d'activités intégrées adaptées d'autre part.

L'insécurité générée les années précédentes par le conflit burundais fait place aujourd'hui à une criminalité liée au désœuvrement d'une partie de la population et au processus de désarmement qui ne donne pas les résultats escomptés.

Le Burundi est également vulnérable aux effets de l'instabilité régionale et des pressions exercées par ses voisins. D'une part, un peu moins de 150.000 réfugiés burundais recensés se trouvent encore en Tanzanie et en République Démocratique du Congo (RDC) et sont sensés rentrer chez eux. D'autre part, la situation en RDC, sujette à de nouveaux affrontements à l'Est pourrait également provoquer un afflux de Congolais s'ajoutant au groupe déjà encadré au Burundi. Enfin, un nouveau flux de demandeurs d'asile rwandais fuient à nouveau leur pays.

Dans le cadre de la politique de LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement), certains secteurs dont la santé, la sécurité alimentaire, le déminage, l'eau et les programmes psychosociaux ont bénéficié, en 2007, de financements de la part d'autres services de la Commission européenne au Burundi ainsi que d'autres bailleurs de fonds bilatéraux. Cette tendance se confirmera encore en 2008 avec la mise en œuvre de plusieurs programmes de développement qui pour certains d'entre eux touchent des projets précédemment financés par la DG ECHO, ce qui permettra à la DG ECHO de continuer son désengagement progressif amorcé en 2007.

En définitive, s'appuyant sur plusieurs évaluations des besoins élémentaires et sur leurs principales recommandations, la DG ECHO maintiendra son aide plurisectorielle en 2008 au Burundi, allant des réponses aux urgences à des interventions renforcées en faveur des populations locales les plus affectées, en passant par la réintégration et la réinsertion des personnes déplacées de force et au rapatriement des réfugiés de Tanzanie.

La DG ECHO propose de maintenir trois objectifs spécifiques:

- Fournir une aide humanitaire intégrée aux réfugiés et expulsés dans les camps, en Tanzanie et au Burundi au niveau de l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement, la protection et les transports en favorisant les conditions de rapatriement des réfugiés vers le premier centre de transit de leur pays d'origine
- Fournir un appui aux populations vulnérables au Burundi

¹ Direction Générale de l'Aide Humanitaire - ECHO

- Maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations

L'enveloppe proposée pour le plan global de la DG ECHO au Burundi et en Tanzanie en 2008 est de 20 000 000 EUR, pour une durée de 18 mois.

Dans le cadre de la Décision relative à l'aide alimentaire, une décision spécifique de quelque 6 000 000 EUR, pour l'ensemble des deux pays, sera également proposée.

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde (revenu/habitant: 83 USD) et sa densité démographique est l'une des plus élevées d'Afrique. Sa population est estimée à 7.600.000 personnes.

Le conflit qui a duré de 1993 à 2005 a causé la mort de quelque 300.000 personnes et provoqué des déplacements massifs de populations en interne et la fuite de plus de 500.000 réfugiés en Tanzanie. La stabilisation progressive du Burundi ces dernières années, caractérisée par des élections démocratiques en 2005 ont permis un retour progressif des populations vers leurs collines d'origines.

La Tanzanie quant à elle, pays relativement stable avec une population de 38.500.000 habitants pour une superficie de 945.000 km² (rev/tête: 340 USD), a fourni depuis plus de 30 ans un accueil aux populations burundaises et congolaises qui ont fui leurs pays par vagues successives. La plupart d'entre eux se concentrent dans des camps dans le nord ouest de la Tanzanie à l'exception du contingent de Burundais arrivé dans la région de Rukwa en 1972 ainsi que ceux qui vivent dans la clandestinité.

L'opération militaire des Nations-Unies pour le Burundi (ONUB) a pris fin au 31 décembre 2006, remplacé par un Bureau Intégré des Nations-Unies au Burundi (BINUB)

2.2. Situation actuelle

SITUATION GENERALE AU BURUNDI:

En 2006, suite à une tentative de coup d'Etat fictive, a eu lieu une vague d'arrestations de personnalités importantes, des turbulences à l'intérieur du gouvernement ainsi qu'en général, la résurgence d'un climat sécuritaire précaire pour les populations, climat qui perdure encore aujourd'hui et qui a conduit récemment le pays vers un blocage institutionnel.

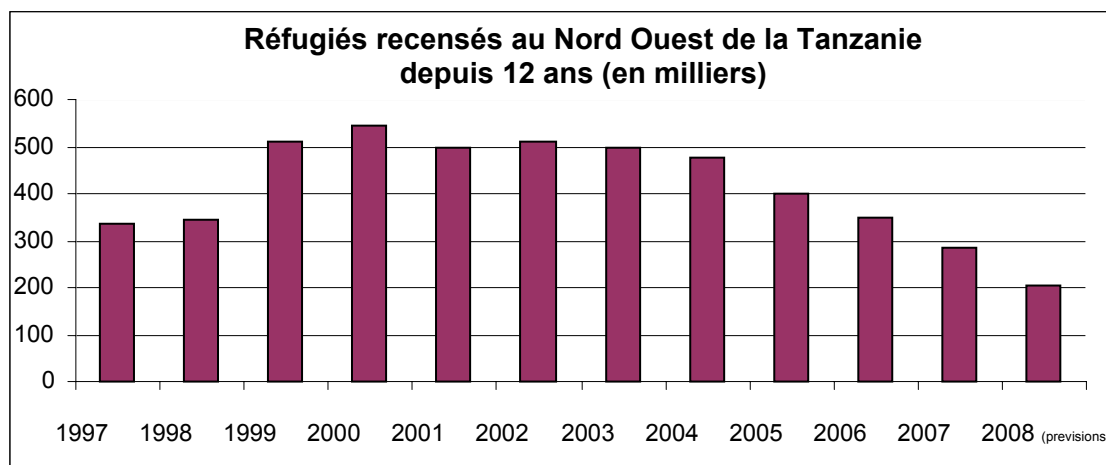
L'accord de cessez le feu signé en septembre 2006 entre le gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL, dernier groupe rebelle encore actif, a marqué l'aboutissement du processus de paix. La mise en œuvre de cet accord piétine toujours aujourd'hui et deux provinces autour de Bujumbura connaissent toujours une situation tendue.

Au niveau économique, malgré la volonté des bailleurs de fonds de reprendre leurs activités au Burundi, (table ronde de mai 2007), il reste encore beaucoup de crainte par rapport à la stabilisation de la situation politique (aggravée par le nombre d'affaires non élucidées en matière d'impunité et de détournement).

Ceci étant, la stabilisation très relative du Burundi a permis aujourd'hui de voir revenir au pays de plus en plus de réfugiés de la Tanzanie voisine.

A noter également que le Burundi accueille sur son territoire près de 30.000 réfugiés congolais ainsi que quelques occasionnels demandeurs d'asile rwandais.

SITUATION GENERALE EN TANZANIE:



En janvier 2007, 285.000 réfugiés étaient répartis dans 11 camps dans le nord ouest de la Tanzanie. Entre février 2007 et juillet 2007, l'UNHCR et le Gouvernement Tanzanien ont convenu d'un plan de consolidation des camps (à ce jour, il ne reste plus que 6 camps).

Camps	Population	Nombre	District	Région
Lukole	Burundais	31.787	Ngara	Kagera
Kanembwa	Burundais	13.410	Kibondo	Kigoma
Nduta	Burundais & origine mixte	35.362 2.714	Kibondo	
Mtabila	Burundais	57.552	Kasulu	
Total Burundais		138.111		
Nyarugusu	Congolais	52.183	Kasulu	
Lugufu	Congolais	54.588	Kigoma	
Total Congolais		106.771		
Grand total		247.596		

Note: Données au 1er Septembre 2007 (source: UNHCR)

En prenant en compte la tendance de rapatriement actuelle, et le nombre d'activités de réintégration en cours, le nombre de réfugiés pour début 2008 est estimé à environ 205.000 personnes dont 110.000 Burundais, 92.000 Congolais et 2.500 d'origine mixte.

Réfugiés burundais en Tanzanie:

Depuis le démarrage des opérations de rapatriement de Burundais en 2002 par l'UNHCR, 270.000 réfugiés sont rentré chez eux.

Même si début 2007 a connu un ralentissement dans les retours (3.539 Burundais entre janvier et juin), la tendance s'est intensifiée en juillet dû à différents éléments : le

phénomène saisonnier (saison sèche), l'octroi d'une prime au retour et l'augmentation de la dotation alimentaire au retour.

De plus, le UNHCR a sensiblement réduit l'assistance non vitale dans les camps afin de soutenir le rapatriement (solution poussée par le gouvernement Tanzanien) Ainsi, les écoles secondaires ont été définitivement fermées, les activités génératrices de revenus ont été supprimées, les centres de formation professionnels et les centres pour jeunes ont considérablement réduit leurs activités.

Ainsi, en août 2007, plus de 10.300 Burundais ont pris le chemin du retour et les projections réalistes pour le dernier quadrimestre de l'année 2007 indique qu'environ 45.000 réfugiés supplémentaire rentreront chez eux.

Réfugiés congolais en Tanzanie:

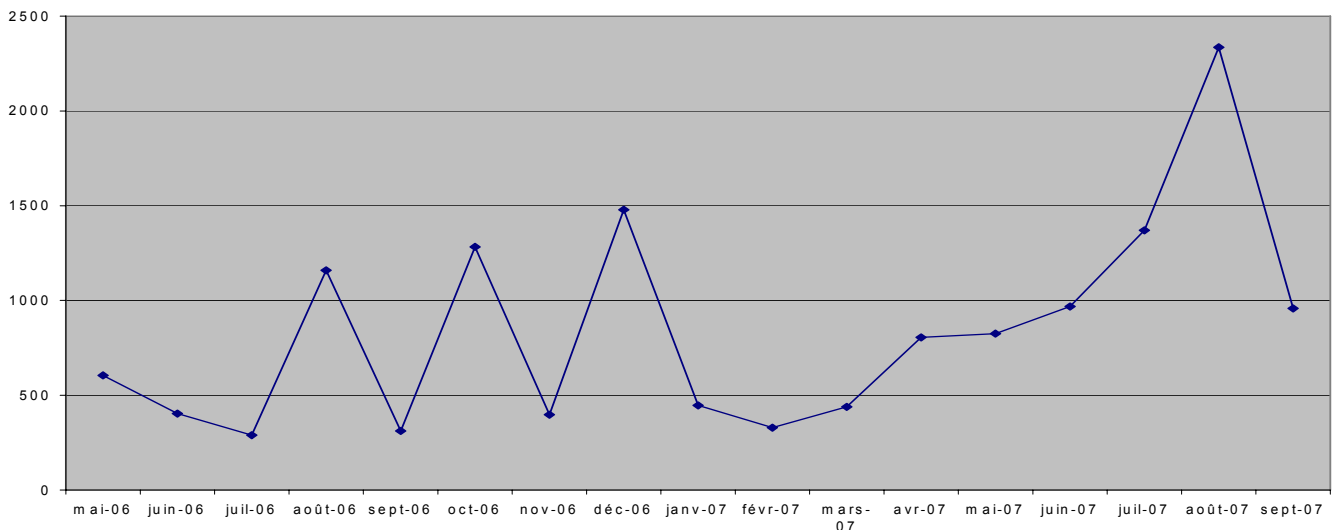
Le UNHCR a également, depuis octobre 2005, facilité le rapatriement de réfugiés congolais vers la RDC. Il se fait sur base volontaire étant donné la situation très instable encore en RDC. L'assistance dans les camps congolais n'a pas été réduite et le UNHCR n'encourage pas activement les réfugiés à rentrer. Depuis le début de l'opération, 40.000 réfugiés volontaires congolais ont déjà été rapatriés. En 2007, en moyenne 2.200 personnes rentrent en RDC par mois, essentiellement au Sud Kivu.

Le Gouvernement Tanzanien de son côté privilégie le rapatriement à l'intégration, mais continue également à fournir l'hospitalité aux réfugiés. La situation humanitaire des réfugiés reste globalement stable, excepté quelques carences épisodiques en nourriture.

Populations illégales en Tanzanie:

Enfin, depuis mai 2006, la Tanzanie procède régulièrement à des expulsions de burundais illégaux, non inscrits dans les camps de réfugiés officiels. Cette situation risque néanmoins de perdurer.

expulsions depuis la Tanzanie



(source: ECHO/UNICEF 2007)

3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

Le Burundi se classe parmi les plus démunis de la planète. L'indice de développement humain de l'ONU le classe à la 169^e place sur 177 pays.

Les conditions de vie au Burundi demeurent très difficiles, les habitants n'ont qu'un accès limité aux services sanitaires, qui sont en outre d'une piètre qualité.

Santé/nutrition:

Le taux total de fécondité au Burundi varie entre 6,3 et 6,8%. Selon des estimations, les moins de 15 ans représentent 49% de la population. En outre, l'espérance de vie à la naissance varie entre 40,9 et 42 ans. Pas moins de 68 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et le total des dépenses en matière de santé n'atteint que 3,6% du produit intérieur brut burundais². 10% environ de la population urbaine et 2,5% de la population rurale sont infectés par le VIH/SIDA et le Burundi dispose de ressources extrêmement limitées pour lutter efficacement contre la pandémie.

Les chiffres récents mis à jour par l'UNICEF en Août 2007 confirment des taux de malnutrition (aigüe: 5,6% - chronique: 46%) inférieurs à tout seuil d'urgence mais révèlent cependant que malgré une stabilisation en 2007 de la situation nutritionnelle, la fragilité des populations reste grandement sensible à tout aléa saisonnier. C'est pourquoi il est nécessaire d'étendre la mise en place amorcée en 2007 de l'approche CTC (Community Therapeutic Care) sur l'ensemble du pays, afin de prendre en charge les cas de malnutrition de manière adaptée et intégrée.

Sécurité alimentaire:

La sécurité alimentaire au Burundi est préoccupante dans la quasi-totalité des provinces du pays. L'offre alimentaire est régulièrement insuffisante sur les plans quantitatif et qualitatif et se caractérise par une disparité intra et inter régions naturelles. En effet, la production vivrière totale de l'année 2005 telle qu'évaluée par la mission du MINAGRI/FAO/PAM, montre que l'offre alimentaire accuse un déficit de 27%.

Les racines et tubercules (manioc, colocase, patate douce) qui constituaient naguère les greniers sur pieds sont la cible d'attaques de maladies très virulentes (mosaïque,...). Les perturbations du régime climatique, les pratiques culturales, l'insuffisance des activités post-récolte ainsi que la faible circulation des biens, accentuent l'instabilité de l'offre alimentaire.

L'accessibilité alimentaire s'avère sérieusement compromise par des ressources financières limitées de la population tant rurale qu'urbaine. La proportion de Burundais vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (< 1 USD par jour) est passée de 35% avant crise à 67% actuellement (étude du PAM de 2004).

La production agricole burundaise est également limitée par diverses contraintes structurelles, notamment liées à l'accès aux moyens de production, la dégradation des sols par l'effet de l'érosion, le manque de maîtrise de l'eau dans les exploitations, l'insuffisance des moyens financiers pour l'acquisition des intrants agricoles par les agriculteurs, le faible développement des technologies agricoles, une agriculture peu performante (subsistance ou autoconsommation), la forte croissance démographique des exploitations de taille très réduite avec des ressources naturelles mal exploitées ou insuffisamment valorisées.

C'est pourquoi il est nécessaire dans cette période de transition de maintenir un appui important dans l'appui en apport de semences soit au travers de distributions, soit au

² CAP 2006 "Burundi Basic Statistics and Demographics.

travers de foires semencières. Il est également vital d'appuyer des activités de FFW et de CFW afin d'appuyer dans les périodes les plus critiques les populations les plus vulnérables.

Aide au retour:

Les populations rentrantes (réfugiés, expulsés) nécessitent avec un souci d'équité un appui particulier lors du processus de retour et dans les phases initiales de réinstallation. Ainsi, il a été nécessaire de mettre en place un réseau de structures d'accueil (centres de transits) pour faciliter les premières nuits au retour et organiser d'une part les distributions de kits de retour (2 mois de nourriture, kit NFI (Non-food items : nattes, bâche plastique, seaux, moustiquaires, kits hygiène féminins, kit école, semences et houe, kit cuisine, couvertures...)), et d'autre part la remise de papiers officiels (attestation de retour, carte d'identité). C'est aussi le moment de procéder à l'enregistrement final avant la reconduite aux collines d'origine, afin de fournir ultérieurement une assistance sur les clés de la réinsertion.

Ainsi, une fois rentrés, « les retournés » continueront de bénéficier d'un appui en nourriture pendant 4 mois additionnels, un appui au niveau de l'éducation, la gratuité de l'accès aux soins pendant 3 à 6 mois, une assistance juridique dans les cas de litiges fonciers (véritable obstacle au retour des déplacés et des réfugiés sur leur terres d'origine actuellement). Les plus vulnérables d'entre eux pourront également bénéficier d'un appui pour la construction d'un logement et d'actions génératrices de revenus.

L'encadrement d'un tel appui sera assuré par ce plan global au niveau des activités logistiques de retour et dans les phases de réinsertion initiale, en collaboration et complémentarité étroites avec d'autres financements mis en place par la DCE au Burundi.

Population en Tanzanie:

Aujourd'hui, 110.000 réfugiés burundais (enregistrés par le UNHCR) se trouvent toujours dans des camps. Leur retour sera fortement influencé par la situation socio-économique et sécuritaire au Burundi ainsi que par l'attitude des autorités tanzaniennes.

La position des autorités tanzaniennes à l'égard des Burundais, installés depuis 1972 dans des villages dispersés le long de la frontière pourrait faire craindre un afflux supplémentaires d'expulsés. A noter qu'actuellement ces 200.000 personnes, partiellement ou entièrement intégrés à la société tanzanienne, ne font plus face depuis longtemps à des besoins humanitaires.

Zones d'accueil en Tanzanie :

Depuis l'arrivée massive de réfugiés dans les années 90 en Tanzanie, la DG ECHO a soutenu des projets dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement, de la protection et l'alimentation des populations réfugiées. Les populations tanzaniennes résidentes autour de ces sites connaissent un niveau de développement relativement satisfaisant, proche du niveau moyen tanzanien et ne nécessitent pas par conséquent un appui particulier au niveau humanitaire d'urgence. Cependant, afin de faciliter la bonne intégration momentanée des populations réfugiées, ces zones ont bénéficié de programmes mis en place par la Délégation de la Commission Européenne au niveau de la santé et du renforcement des capacités juridiques et policières.

En conséquence, en s'appuyant sur une série d'évaluations des besoins élémentaires et leurs recommandations principales, la DG ECHO maintiendra son aide plurisectorielle en

2008. Le plan global prévoit plusieurs mesures, qui vont à des interventions renforcées en faveur des populations les plus vulnérables au sein des communautés locales, à l'appui des réfugiés et expulsés aussi bien dans les camps en Tanzanie que de l'aide à court terme à la réintégration et réinsertion des réfugiés et expulsés burundais rentrant chez eux.

4. STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LA DG ECHO

4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques générales de la DG ECHO

Approche fondée sur les besoins

Si la DG ECHO se concentre d'une part sur les plus vulnérables aussi bien dans les camps en Tanzanie que parmi les populations au sein des communautés locales au Burundi, et d'autre part sur la réintégration et réinsertion des réfugiés qui ont été amenés à retourner au Burundi, de gré ou de force, la répartition des moyens dans le cadre du présent plan global dépendra d'une analyse systématique des besoins.

4.2. Impact de l'aide humanitaire précédente

En 2007, deux décisions distinctes avaient été prises par la DG ECHO.

L'une a servi à appuyer un Plan Global d'aide humanitaire aux populations vulnérables du Burundi correspondant à un montant de 15.000.000 EUR³. Conformément à la stratégie élaborée et affinée avec nos partenaires depuis 2000, le Plan Global 2007 portait prioritairement sur la santé et la nutrition, les mandats spécifiques (du CICR, de la FAO, de l'UNICEF, du UNHCR et du PAM), l'assainissement et l'assistance technique.

Les résultats complets et définitifs des programmes financés par ce Plan Global 2007 ne seront connus que lorsque les partenaires auront soumis leur rapport final (vers la mi-2008 pour la plupart). A ce stade seulement une analyse en termes qualitatifs pourra voir le jour⁴.

L'autre décision portait sur une aide humanitaire aux réfugiés en Tanzanie correspondant à un montant total de 7.000.000 EUR⁵. Cette aide avait comme objectif de cibler les groupes vulnérables (mineurs non accompagnés, invalides et personnes âgées). Elle a également servi à financer les programmes de rapatriement qui ont atteint leurs objectifs poursuivis, à savoir le retour volontaire en toute sécurité et dans la dignité.⁶

4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions

Commission: DG Développement, DG AIDCO et Délégation

Le processus de LRRD amorcé en 2007 restera au centre des préoccupations de l'année 2008 au Burundi, principal concerné par le retour des réfugiés et l'accueil des expulsés. Un dialogue constructif, permanent et approfondi existe entre la DG ECHO, le chef de Délégation et les représentants des DG DEV⁷ et DG AIDCO⁸, ce qui a permis de mettre en œuvre plusieurs nouveaux programmes multisectoriels:

³ Non inclus l'aide alimentaire d'un montant de 4.500.000 EUR

⁴ Voir annexe 6

⁵ Non inclus l'aide alimentaire d'un montant de 5.000.000 EUR et une décision AD-hoc FED adoptée en fin 2006 mais effective en 2007 de 4.550.000 EUR

⁶ Voir annexe 7

⁷ Direction Générale pour le Développement – DG DEV

* Pour rappel, en 2006 déjà, les activités de déminage et psychosociales ont été reprises par des bailleurs de développement, dont notamment la coopération belge.

- En 2007, certaines activités 'Eau et Hygiène' auparavant financées par la DG ECHO ont été reprises, quant à elles, par le programme "Water Facility" de la Délégation ainsi que par la coopération suisse et belge.
- une proposition de financement établie sur deux ans et consacrée au secteur de la santé financée par l'enveloppe B du 9^e FED⁹ a été décidée fin 2007 pour une mise en œuvre au début 2008. Ce financement d'un montant de 7.870.000 EUR sera centré sur l'appui à 8 districts sanitaires dans les zones de retour tel que défini dans le Plan National du Ministère de la Santé Publique. Cet appui concernera l'encadrement des équipes cadres sectorielles, l'achat de médicaments et l'aide aux indigents. Certains partenaires bénéficiant actuellement de financement de la DG ECHO seront repris, courant 2008, dans le cadre de ce programme.
- Deux millions du fonds STABEX sont venus en appui au financement de la DG ECHO à partir de septembre 2007 pour une période d'un an dans la prise en charge des expulsés venus de Tanzanie
- La composante 4 du Projet Post Conflit de Développement Rural (PPCDR) est en cours de finalisation et ira en soutien aux populations rentrantes dans les phases clés de leur réintégration, en complémentarité au soutien de la DG ECHO sur les appuis logistiques du rapatriement pour un montant de 10.000.000 EUR répartis sur deux ans.
- Enfin, dans le courant de l'année 2008 devrait démarrer les fonds du Programme Thématique de Sécurité Alimentaire (FSTP) en renforçant au secteur de la sécurité alimentaire, avec un montant initial pour l'année 2008 de 5.700.000 EUR.

En parallèle à ces financements complémentaires, la Délégation de la Commission européenne devrait dès début 2008 concrétiser sur le terrain les activités prévus dans le cadre du PPCDR, pour un montant de 55.000.000 EUR.

Autres donateurs et institutions

Étant donné que la DG ECHO fournit une part considérable de l'aide humanitaire au Burundi et en Tanzanie¹⁰ et finance de nombreuses ONG et agences des Nations unies, des réunions de coordination sectorielle sont organisées avec les autres acteurs humanitaires afin d'éviter les doubles emplois, d'examiner et d'adopter les solutions les plus efficaces et d'optimiser l'impact des fonds disponibles.

La stratégie proposée par la DG ECHO a également été exposée aux partenaires du Burundi et de Bruxelles et a été discutée en octobre 2007, à l'occasion de la programmation de la DG ECHO. Cette consultation s'est étendue aux représentants des États membres au Burundi, à la Délégation de la Commission européenne, aux autres acteurs de la Commission, à certaines autorités locales (gouverneurs, médecins provinciaux), aux autorités nationales (Ministère de la Santé) et aux représentants des Nations unies au Burundi.

⁸ Office de Coopération Europeaid – DG AIDCO

⁹ Fond Européen de Développement

¹⁰ Voir annexe 4: Contribution des autres donateurs

Avec le retrait d'OCHA du Burundi à la mi 2008, la coordination des actions d'urgence sera reprise en main par le gouvernement au travers de mécanismes ad hoc tels que la commission ad hoc de réinsertion des populations réfugiées et expulsées, le renforcement des plans de contingence.

4.4. Évaluation des risques et hypothèses

Du côté Tanzanien, le principal risque réside dans le caractère imprévisible des mouvements de population dans la région des Grands Lacs. Selon toute vraisemblance, les rapatriements devraient non seulement se poursuivre, mais également s'intensifier en fonction du maintien de la stabilité au Burundi et en RDC, de l'attitude du gouvernement à l'égard des réfugiés et de la manière dont les réfugiés perçoivent la situation. Par contre, une détérioration de la situation pourrait conduire à un afflux de réfugiés. Sachant qu'il est peu probable que les autorités rapatrient les réfugiés de force, diverses tentatives de la part des acteurs humanitaires (essentiellement des Nations Unies) et de la communauté internationale, pourraient être entreprises afin d'accélérer les rapatriements.

Du côté burundais, le principal risque est la dégradation progressive des accords de paix et de cessez-le-feu qui pourrait entraîner une reprise du conflit et par voie de conséquence, une aggravation nouvelle de la situation humanitaire requérant une assistance humanitaire supplémentaire au programme actuel. Ce risque d'insécurité accrue entraînerait *ipso facto* une réduction des accès vers les populations bénéficiaires de cette aide humanitaire.

Les aléas climatiques restent une source d'inquiétude au Burundi par rapport à une population hautement fragilisée qui ne peut encore supporter sereinement des chocs au niveau de la sécurité alimentaire.

L'insécurité croissante au Congo a déjà occasionné l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile congolais qui ont été transférés dans les camps existants. La continuation de cette instabilité pourrait nécessiter un accroissement des capacités d'accueil au Burundi.

4.5. Stratégie de la DG ECHO

L'objectif principal de la stratégie reste:

- Les taux de mortalité et de morbidité des populations ciblées sont maintenus dans les limites des seuils d'alerte, et le processus de réinstallation et de stabilisation est soutenu dans la mesure du possible par des activités intégrées adaptées

L'attention particulière ciblera les groupes vulnérables de la population à travers les deux pays. La DG ECHO prévoit certaines modifications dans sa stratégie d'intervention, qui portera sur davantage encore d'initiatives LRRD, tout en poursuivant son aide globale plurisectorielle.

La stratégie d'intervention en 2008 continuera de s'articuler autour des trois objectifs spécifiques suivants:

- Fournir une aide humanitaire intégrée aux réfugiés et expulsés dans les camps, en Tanzanie et au Burundi au niveau de l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement, la protection et les transports en favorisant les conditions de rapatriement des réfugiés vers le premier centre de transit de leur pays d'origine
- Fournir un appui aux populations vulnérables au Burundi

- Maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations

4.6. Durée

La **durée** de mise en œuvre de la présente décision sera de **18 mois**, à compter **du 1^{er} janvier 2008**. Les opérations humanitaires financées dans le cadre de la présente décision devront être exécutées durant cette période. Les dépenses seront prises en considération à partir du 1^{er} janvier 2008.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de force majeure ou pour toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire. En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de mettre un terme aux contrats signés avec les organisations humanitaires chargées de leur mise en œuvre si la période de suspension des opérations est supérieure au tiers de la durée totale d'intervention prévue. La procédure visée à cet égard dans les conditions générales du contrat en question sera alors applicable.

4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total de la décision: 20.000.000 EUR

4.7.2 Matrice de programmation stratégique Burundi/ Tanzanie 2008

Objectif principal		Les taux de mortalité et de morbidité des populations ciblées sont maintenus dans les limites des seuils d'alerte, et le processus de réinstallation et de stabilisation est soutenu dans la mesure du possible par des activités intégrées adaptées.			
Objectifs spécifiques	Montant alloué (EUR)	Zone d'intervention	Activités proposées	Résultats escomptés/indicateurs	Partenaires potentiels
Objectif spécifique 1: Fournir une aide humanitaire intégrée aux réfugiés et expulsés dans les camps, en Tanzanie et au Burundi au niveau de l'eau, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'hébergement, la protection et les transports en favorisant les conditions de rapatriement des réfugiés vers le premier centre de transit de leur pays d'origine	12.500.000	Burundi et Tanzanie	Appuyer le Care and Maintenance des camps de réfugiés <ul style="list-style-type: none"> des réfugiés Burundais en Tanzanie des réfugiés Congolais au Burundi et en Tanzanie Appuyer le rapatriement <ul style="list-style-type: none"> des burundais présents en Tanzanie vers le Burundi des Congolais présents en Tanzanie vers le Congo des Congolais présents au Burundi vers le Congo Appuyer le processus d'accueil des populations burundaises expulsées de Tanzanie : <ul style="list-style-type: none"> gestion de centres de transit appui au retour dans les collines d'origine appui au processus de discussion bilatéral entre la Tanzanie et le Burundi Assurer le soutien à l'accueil de nouveaux réfugiés au Burundi <ul style="list-style-type: none"> transport des nouveaux demandeurs sur les camps de réfugiés extension ou construction de nouveaux camps 	Santé et nutrition dans les camps de réfugiés et sites de transit Niveau Sanitaire et nutritionnel adéquat pour 205,000 réfugiés Taux de mortalité < 0.5/1000/mois Taux de mortalité des moins de 5 ans < 1/1000/mois Couverture vaccinale > 95% (BCG, Polio, measles, DTP) Couverture vaccinale prénatale >95% Taux de mortalité maternel < 50/100,000 naissances vivantes 2 - 4 OPD consultations par réfugié par an Augmentation du taux de VCT de 2.8% Taux de prévalence VCT HIV <7% 100% test de tests sanguins pour les donneurs Taux aigu de malnutrition < 5 % Taux de malnutrition grave < 1% Taux du poids à la naissance inférieure à la normale (2,5 kg) < 10% Eau et assainissement Eau potable pour utilisation domestique; environnement propre et sain Min. 20 litres d'eau potable/refugié/jour Population par puit d'eau <120 Population vivant dans un rayon de 300m d'un point d'eau >80% Pourcentage de famille ayant accès à des latrines > 85% Distribution savon: 250g/ref/mois Abri Niveau standard adéquat pour les abris, parcelle et infrastructure dans les camps pour 205,000 réfugiés Population dans les camps inférieure à la capacité maximum du camp Un abri adéquat par famille de réfugié Protection et service communautaire Droit pour chaque réfugié d'être protégé Environnement protégé dans et hors des camps Kit complet de 1 ^{ère} nécessité distribué à tout nouvel arrivant Présence de personnel international UNHCR > 1.1/10,000 réfugié 100% des postes internationaux "protection" occupés Nombre de violence sexuelle faisant l'objet de soutien psychosocial et de soin Cas de viol jugés > 80% Transport Taux de véhicule en état de marche >85% Infrastructure routière garantie pour les réfugiés toute l'année	- CROIX-ROUGE - DEU - CR-E - Fida - ICRC-CICR - IFRC-FICR - IOM - IRC-UK - MSF - NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL - SOLIDARITES - UNHCR - UNICEF

<p>Objectif spécifique 2: Fournir un appui aux populations vulnérables au Burundi</p>	<p>7.340.000</p>	<p>Burundi</p>	<p>Sécurité alimentaire: 1/ contribuer à la relance de la production agricole et à la prévention de la malnutrition notamment à travers les distributions générales, les foires aux semences et l'approche <i>cash for work</i>; 2/ soutenir les mécanismes de surveillance : bulletin SAPSSA, approche IPC, carrés de rendements</p> <p>Soins de santé primaires et secondaires à visée curative et préventive: 1/ promouvoir la gratuité des soins pour les indigents ainsi qu'une approche intégrée de l'appui aux centres de santé existants sur les provinces lacustres 2/ renforcer la prévention de la malaria; 3/ promouvoir la gratuité des soins obstétricaux périnataux d'urgence et renforcer l'aiguillage des patientes vers des centres spécialisés; 4/ œuvrer à la <i>prévention de la transmission mère-enfant</i>; 5/ former les bénéficiaires aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'alimentation; 6/ maintenir le soutien au <i>programme élargi de vaccination</i> (PEV); 7/ maintenir une capacité de réaction d'urgence en cas d'épidémies, etc. 8/ nutrition : finaliser la mise en place de l'approche CTC sur l'ensemble du pays</p> <p>Eau et assainissement, activités d'urgence: 1/ veiller au respect des conditions d'hygiène de base afin de réduire l'incidence des maladies hydriques dans les centres de transit ou sur tout niveau site de concentration de populations 2/ maintenir une capacité de réaction d'urgence.</p>	<p>estimation du nombre de bénéficiaires directs: 2 millions sur l'ensemble des provinces du pays.</p> <p>1. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> nombre de bénéficiaires des foires aux semences et des produits non alimentaires: 200 000 nombre de bénéficiaires de distributions de semences nombre de bénéficiaires des projets CFW : 50 000 ménages suivi des paniers alimentaires: les familles ciblées reçoivent plus de 1100 kcal par personne et par jour suivi de l'évaluation des récoltes <p>2. SANTÉ ET NUTRITION</p> <p>2.1. Soins de santé primaires et secondaires à visée préventive et curatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Contractualisation mise en place sur les provinces couvertes Approche de district sanitaires mise en place sur les provinces couvertes taux d'utilisation des CPN = 60% taux d'utilisation des CPS= 60% couverture de la vaccination antitétanique TT2 lors des CPN = 100% % de vaccinations dans le cadre du PEV = au cas par cas % d'accouchements assistés/nombre prévu d'accouchements assistés = 60% disponibilité en médicaments constante % de diagnostics et de prescriptions justes = 80% % de contrôles mensuels du BCZ/nombre de contrôles prévus = 90% % de rapports épidémiologiques établis correctement et dans les délais = 90% % d'installations sanitaires disposant d'une eau propre et de latrines correctes = 90% <p><i>2.1.1. Épidémies</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Délai estimé entre l'alerte et la réaction = au cas par cas couverture des campagnes de vaccination contre la rougeole et la méningite = > 85% cas de décès dus au choléra après une semaine d'intervention = < 4 <p><i>2.1.2. Aiguillage vers des centres spécialisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de césariennes effectuées/prévues = au cas par cas % d'accouchements assistés/nombre prévu d'accouchements assistés = 60% % d'unités de sang transfusé testées pour le VIH conformément aux prescriptions = 100% <p><i>Nutrition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> indicateurs pour l'approche CTC: les mêmes que pour le projet Sphère taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans réduit à moins de 10% dans les zones ciblées <p>3. EAU ET ASSAINISSEMENT : ACTIVITES D'URGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes bénéficiant de distribution d'urgence en eau Nombre de réactions aux urgences répondues 	<ul style="list-style-type: none"> - ACF - ADRA Deutschland - ASB DEU - CARITAS BE - CARITAS DE - CISV - CONCERN WORLDWIDE - CORD - CORDAID - CR - GBR - CROIX-ROUGE - BEL - CROIX-ROUGE - DEU - CR - DK - CR-E - CR-F - CR - NLD - DANCHURCHAID - FAO - GERMAN AGRO ACTION - HANDICAP INTERN. BE - ICRC-CICR - IFRC-FICR - IMC UK - IRC-UK - MSF - OXFAM GB - SOLIDARITES - UNICEF - WHO
--	-------------------------	----------------	--	--	--

Objectif spécifique 3 Maintenir une assistance technique sur le terrain, afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et coordonner et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations	160.000	Burundi et Tanzanie	La DG ECHO approuvera des propositions de projet, coordonnera et contrôlera la mise en œuvre des opérations humanitaires financées par la Commission afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire. Elle maintient une capacité d'assistance technique et la logistique nécessaire à la bonne exécution de ses tâches.		
Évaluation des risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation progressive des accords de paix et de cessez le feu qui pourrait entraîner une reprise du conflit et par voie de conséquence, une aggravation nouvelle de la situation humanitaire requérant une assistance humanitaire supplémentaire au programme actuel ➤ La situation peu stable tant au niveau politique qu'économique sur le plan régional pourrait également entraîner certains mouvements de population armées ou non. ➤ Les aléas climatiques pourraient fragiliser anormalement la sécurité alimentaire 				
Hypothèses	Les besoins humanitaires se maintiennent globalement au même niveau, voire augmentent. L'aide internationale progresse, mais la majorité de cette aide s'éloigne de l'assistance humanitaire pure en faveur de la réhabilitation et du développement.				
Total	20.000.000				

5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm

6. IMPACT BUDGETAIRE ARTICLE 23 02 01

-	CE (en EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2008	486.095.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
Total crédits disponibles	486.095.000
Total exécuté à la date du 01.01.2008	0
Reste disponible	486.095.000
Montant total de la décision	20.000.000

7. QUESTIONS DE GESTION


Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

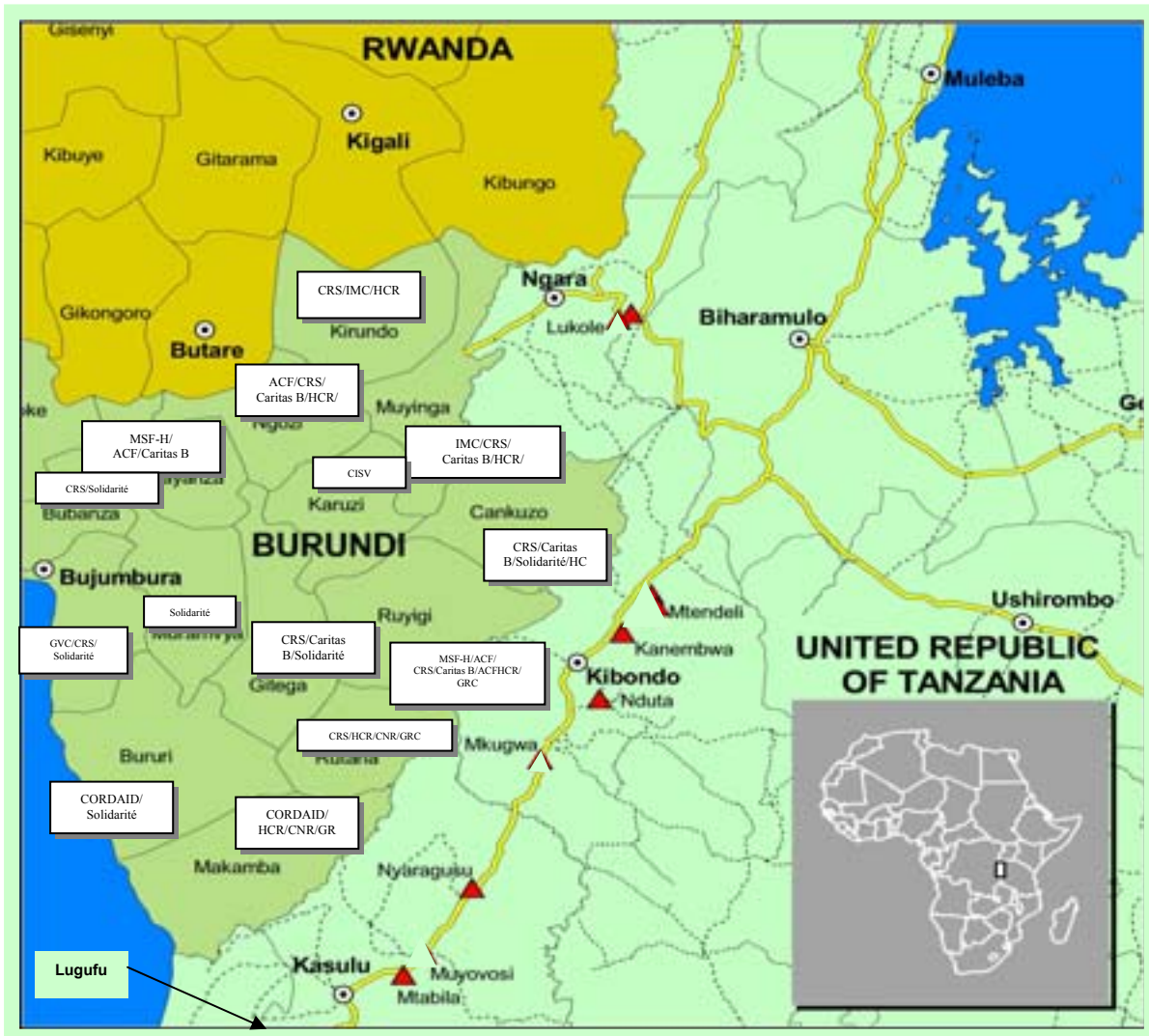
8. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire

Vulnerability and Crisis index																				
		Vulnerability Index (VI)															Crisis Index (CI)			
		Lack of data	score	aver.	HDI	HPI-1	HDI/HPI	R+I+r	R+I+r / 2	U5UW	U5M	U5	HMT	Phis.	GDI	Gini	Health + Inequality	C/ND/R	C o	N D
Countries - GNA 2007- 08																				
Tanzanie		3	2.56	3	2	2.5	4	2	3	3	3	3	3	3	2	2.8	2	0	0	2
Burundi		3	2,63	3	3	3	4	2	3	3	3	2	3	3	2	2,5	2	1	2	2

HDI-HPI	Human Delevopment Index, Human Poverty Index -1 - countries sorted in alphabetical order (sortable using drop-down menu in title row)
U5	Children Under Weight, Child Mortality and Conflicts - countries sorted in alphabetical order (sortable using drop-down menu in title row)
RefIDP(VI)	Refugees, Internally Displaced People and Returned Refugees - countries sorted in alphabetical order (sortable using drop-down menu in title row)
Inequality-Health	GNI, GDI, Access to health services, HIV + Malaria + Tuberculosis - countries sorted in alphabetical order (sortable using drop-down menu in title row)
Conflicts	Conflicts - countries sorted in alphabetical order
NatDis	Natural Disasters - countries sorted in alphabetical order
RefIDP(CI)	Refugees and Internally Displaced People - countries sorted in alphabetical order
Summary	Data sources and additional information

Annexe 2: Carte du pays et localisation des opérations de la DG ECHO



Tout pays : UNICEF/PAM/FAO/CICR

▲ Camps Réfugiés

▲ Camps Réfugiés fermés

Annexe 3: Liste des précédentes opérations de la DG ECHO

Liste des operations precedentes de la DG ECHO au **Burundi/Tanzanie**

Numero de decision	Type de decision	2005 EUR	2006 EUR	2007 EUR
ECHO/BDI/BUD/2005/01000		17.000.000		
ECHO/TZA/BUD/2005/01000		13.500.000		
ECHO/BDI/BUD/2006/01000	Global Plan		17.000.000	
ECHO/BDI/BUD/2007/01000	Global Plan			15.000.000
ECHO/TZA/BUD/2006/01000	Global Plan		11.500.000	
ECHO/TZA/EDF/2006/01000	Non Emergency		4.550.000	
ECHO/TZA/BUD/2007/01000	Global Plan			7.000.000
	Sous-total	30.500.000	33.050.000	22.000.000
	Total			85.550.000

Date : 17 Octobre 2007

Source : HOPE

Annexe 4 : Contribution des autres donateurs

Donateurs en **Burundi/Tanzanie** les 12 derniers mois

1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Europeenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne	3.510.219	DG ECHO	36.050.000		
Autriche		Autres services			
Belgique	5.759.731				
Bulgarie					
Chypre					
Danemark	804.290				
Espagne	342.650				
Estonie					
Finlande	700.000				
France	500.000				
Grece					
Hongrie					
Irlande	3.800.000				
Italie	1.600.000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	750.000				
Malte					
Pays-bas	5.435.086				
Pologne					
Portugal					
Republique tcheque					
Roumanie					
Royaume uni					
Slovaquie					
Slovenie					
Suede	161.099				
Sous-total	23.363.075	Sous-total	36.050.000	Sous-total	0
		Total	59.413.075		

Date : 17 Octobre 2007

(*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

Annexe 5 : liste des abréviations

ACF	Action Contre La Faim
AID	Association internationale de développement
AMIB	African Peacekeeping Mission in Burundi
ASB	Arbeiter Samariterbund Deutschland
CAP	Consolidated Appeal Process
BINUB	Bureau intégré des Nations-Unies au Burundi
CFW	Cash For Work
CICR	International Committee of the Red Cross
CISV	Comunità Impegno, Servizio Volontariato
CMR	Crude Mortality Rate
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie/Forces pour la Défense de la Démocratie
CNS	Supplementary Feeding Centre/Programme
CNT	centre nutritionnel thérapeutique
Cordaid	Catholic organisation for Relief and development
CTC	Community-based Therapeutic Care
DCA	DanChurchAid
DFID	UK-Department for International Development
DG DEV	Directorate General for Development
DG EUROPEAID	European Aid – Co-ordination Directorate General
ECHO	Humanitarian Aid DG
EPI	Expanded Programme on Immunisation
FAO	Food and Agriculture Organisation
FED	European Development Fund
FFW	Food For Work
FMI	Fonds Monétaire International
FNL	Front National de Libération
FNUAP	United Nations Development Programme
FRODEBU	Front pour la Démocratie au Burundi (Front for the Democracy of Burundi)
FSTP	Food Security Thematic Program
GHD	Good Humanitarian Donorship
GNA	Global Index for humanitarian Needs Assessment
GVC	Gruppo de Volontariato Civile
HCR	United Nations High Commissioner for Refugees
HIPC	Heavily Indebted Poor Countries
IDP	Internally Displaced Person
IRC	International Rescue Committee
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
MAG	Global Accute Malnutrition
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture Burundais
MRC	Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen (Movement for the Rehabilitaion of the Citizen)
NFI	Non Food Items
NFI	Non Food Items
NIP	National Indicative Programme
OCHA	Office for Co-ordination of Humanitarian Aid
OFDA	United States Office of Foreign Disaster Assistance
OMS	World Health Organisation
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	United Nations
ONUB	United Nations Operation inBurundi
PAM	World Food Programme
PATSBU	Programme d'Appui Transitoire au secteur de la santé burundais (EDF programme)
PHC	Primary Health Care
PPCDR	Projet Post Conflit de Développement Rural
PPTE	Pays pauvres très endetté
PRASAB	Agricultural Rehabilitation and Support Project (World Bank programme)
RDC	République Démocratique du Congo
STABEX	Fonds de Stabilisation à l'Exportation
STD	Sexually Transmitted Diseases
TFC/P	Therapeutic Feeding Centre/Programme
UE	European Union
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	United Nations Children's Fund
UPRONA	Union pour le Progrès National (Union for National Progress)

Annexe 6: Burundi - Répartition par secteurs – Projection acquis PG 2007

Secteur	Activité	Partenaire	Bénéficiaires	Contribution ECHO (en EUR)	
Santé	Appui aux structures sanitaires	Cordaid /GVC	1.563.953	3.080.450	15,8
		MSF-be+nl			
Aide Alimentaire	Achat, distribution des vivres	PAM	2.000.000	4.000.000	20,51
Sécurité Alimentaire	Distribution générale des semences	FAO	640.500	3.200.540	16,41
	Foires semencières	FAO /CRS			
	Cash for work	Caritas-be+CRS+CISV			
Nutrition	Appui aux CNT et CNS	IMC/ACF/GVC/UNICEF	168.000	1.845.903	9,47
Watsan	Construction latrines + vidange	Solidarités	122.300	1.330.000	6,82
	Approvisionnement en eau potable	Solidarités / IRC			
Protection	Assistance aux réfugiés congolais et rwandais et assistance rapatriement	HCR	66.522	5.477.240	28,09
	Assistance aux détenus	CICR/CNR/CR allemande			
	Construction abri pour les rapatriés				
	Expulsés				
Assistance technique		Bureau ECHO	n.a.	130.000	0,67
Réserve				435.867	2,23
Total			4.561.275	19.500.000	100

Annexe 7:

Contribution de la DG ECHO en 2007 pour la Tanzanie

	PARTENAIRE	PROJET	LOCALISATION	BUDGET (€)
1	UNHCR	Care and maintenance	All camps	5.500.000
		Repatriation to Burundi		2.980.000
		Repatriation to DRC		
2	UNICEF	Health, education and sanitation	All camps	600.000
3	SPANISH RED CROSS	Health	4 camps	2.300.000
		Sanitation	2 camps	
4	WFP	Food Aid	All Camps	5.000.000
5	DG ECHO	Technical Assistance	Dar, Kigoma	120.000
Total				16.500.000